



Le 10 mars 2016

Projet Oléoduc Énergie Est de
TransCanada – section québécoise
6211-18-018

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet Oléoduc Énergie Est – Section québécoise**

Réponse #2 de l'Office national de l'énergie (7 mars 2016) – Lignes électriques

Question

Est-ce que les lignes de transport et de distribution d'électricité nécessaires à alimenter les stations de pompage du projet Énergie Est feront partie de l'évaluation de l'Office national de l'énergie?

Réponse

Il est encore trop tôt pour répondre à cette question de façon définitive parce que l'Office n'a pas encore déterminé si la demande de TransCanada est complète. Une décision finale sur la portée n'a pas été prise par le comité d'audience.

L'Office a demandé, lors de sa demande de renseignement 2.2 plus tôt en 2015, des renseignements plus détaillés sur la nature des différents régimes de réglementation provinciaux et la mesure dans laquelle les lignes de transport d'électricité requises pour le projet Énergie Est seraient examinées. TransCanada a indiqué dans sa réponse que de nouvelles lignes d'électricité seraient requises au Québec. TransCanada ne les a pas incluses dans sa demande auprès de l'Office.

L'évaluation des lignes intraprovinciales d'électricité est de juridiction provinciale et n'est donc pas du ressort de l'Office. Cependant, et comme nous l'avons expliqué lors de la session du 7 mars, si une ligne d'électricité peut avoir un impact sur la protection cathodique du pipeline, cette question sera étudiée lors de l'audience.